



Commune de TAIRAPU-EST



N°20/2024/CTE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	20/03/2024
Date d'affichage	20/03/2024
Date de séance	26/03/2024

L'an deux mille-vingt-quatre, le vingt-six du mois de mars à 16 heures.

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de TARAVAO en séance publique sous la présidence de Monsieur JAMET Anthony, le Maire.

Etaient présents :

Nombre de conseillers		Nom – Prénom	Présent	Absent	Procuration	VOTE		ABSTENTION
						POUR	CONTRE	
En exercice	33	JAMET Anthony, Maire	X			X		
Présents	26	VIVISH Titaua, 1 ^{er} Adjoint	X			X		
Procuration	05	LENOIR Patricia, 2 ^{ème} Adjoint	X			X		
Absents	02	TERAITETIA Annabella, 3 ^{ème} Adjoint		X	Titaua VIVISH	X		
Votants	31	ZINGUERLET Jean-Marc, 4 ^{ème} Adjoint	X			X		
Pour	31	DUFOUR Robert, 5 ^{ème} Adjoint	X			X		
Contre	00	FANAURA Saindy, 6 ^{ème} Adjoint	X			X		
Abstention	00	PERRY Tarona, 7 ^{ème} Adjoint	X			X		
Délibération N°20/2024/CTE <i>Approuvant les opérations suivantes dans le cadre du CRSD</i> - Action 6.5 : Réalisation des travaux relatifs au projet d'aménagement. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie dans les délais légaux		METUA Pierrot, 8 ^{ème} Adjoint	X			X		
		SIE Mario, 9 ^{ème} Adjoint	X			X		
		OMAR Béatrice, Conseillère Municipale	X			X		
		HAAN Tepora, Conseillère Municipale		X	Saindy HIRIGA	X		
		WINCHESTER Sandra, Conseillère Municipale	X			X		
		LUCAS Bruno, Conseiller Municipal	X			X		
		CASTANET Rosa, Conseillère Municipale		X	Mapuna DOMINGO	X		
		TEUPOOTAHITI Velma, Conseillère Municipale	X			X		
		DOMINGO Mapuna, Conseillère Municipale	X			X		
		PAPAURA Gervais, Conseiller Municipal		X	Bruno LUCAS	X		
		AMARU Vanina, Conseillère Municipale	X			X		
		ROIRO Jimmy, Conseiller Municipal	X			X		
		PATER Marcel, Conseiller Municipal		X	Patricia LENOIR	X		
		HAMBLIN Ueva, Maire-Délégué de Tautira	X			X		
		MARERE Séverine, Conseillère Municipale	X			X		
		LUCAS Béatrice, Conseillère Municipale	X			X		
		CHUNG SAO Willy, Maire-Délégué d'Afaahiti		X		X		
		TEURU Séverine, Conseillère Municipale		X		X		
		TEKURIO Moroni, Maire-Délégué de Faaone	X			X		
		TETUAITEROI Pauline, Conseillère Municipale	X			X		
RICHMOND Stanly, Conseiller Municipal	X			X				
GANIVET Antoine, Conseiller Municipal	X			X				
MAAMAATUAIAHUTAPU Keitapu, Conseiller Municipal	X			X				
ATANI Hérold, Maire-Délégué de Pueu	X			X				
TAEREA Vehiarii, Conseiller Municipal	X			X				

Formant la majorité des membres en exercice.



Commune de TAIARAPU-EST

**NOTE DE PRESENTATION
N°20/2024/CTE**

OBJET : Approuvant les opérations suivantes dans le cadre du CRSD

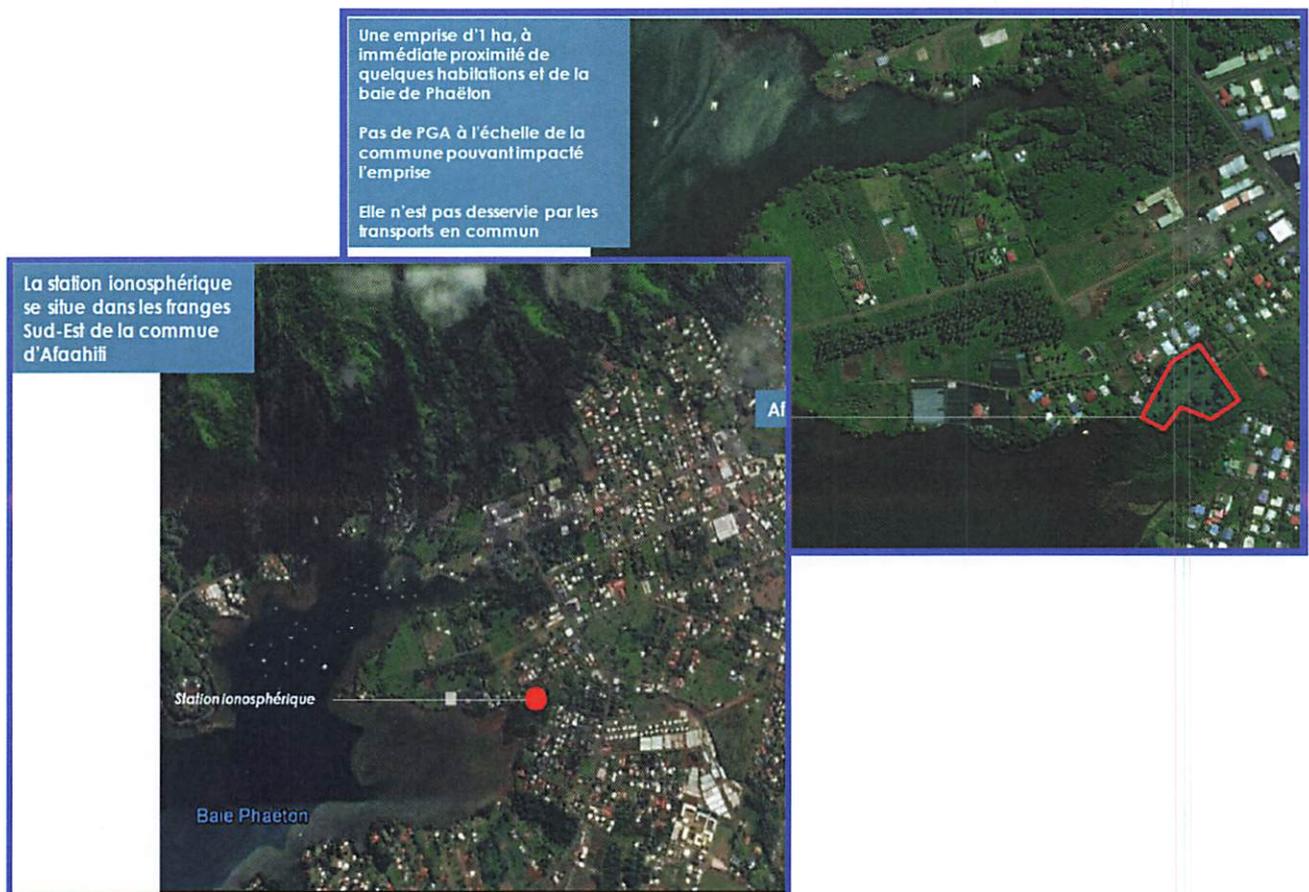
- **Action 6.5 : Réalisation des travaux relatifs au projet d'aménagement**

Préambule

La commune de Taiarapu-Est est propriétaire des ex-emprises militaires suivantes et cela depuis le 28 janvier 2019 :

- Le site du Fort de Taravao,
- **La station ionosphérique de Taravao,**
- Le centre d'instruction nautique de Tautira.

Dans le cadre de la redynamisation des sites de défense (CRSD), la commune souhaite lancer des études sur le site de la base ionosphérique. Le contrat prévoit, par l'action 6.5, les travaux d'aménagement du site suite aux études prévues aux 6.2 et 6.4.



Cela concerne entre autres :

- Nivellement du terrain pour voirie et construction ;
- Renforcement et sécurisation de la berge ;
- Viabilisation du site par la pose de réseaux d'eau, évacuation des eaux pluviales, bornes électriques et téléphonique ;

L'estimation des travaux est présentée dans le tableau ci-dessous :

Intitulé des prestations	Montant HT	TVA 13%	TTC
6.5 Réalisation des travaux relatifs au projet d'aménagement	70 796 573 FCFP	9 203 554 FCFP	80 000 127 FCFP
Total	70 796 573 FCFP	9 203 554 FCFP	80 000 127 FCFP

Le plan de financement est le suivant :

6.5 Réalisation des travaux relatifs au projet d'aménagement	HT	TVA 13%	Participation
Etat (FRED 60% HT)	42 477 943 FCFP	- FCFP	42 477 943 FCFP
Polynésie Française (20% HT)	14 159 315 FCFP	- FCFP	14 159 315 FCFP
Commune (20% HT+ TVA)	14 159 315 FCFP	9 203 554 FCFP	23 362 869 FCFP
Total	70 796 573 FCFP	9 203 554 FCFP	80 000 127 FCFP

Tel est le projet de délibération qui vous est soumis pour approbation.



Commune de TAIARAPU-EST

DELIBERATION N°20/2024/CTE du 26/03/2024

Approuvant les Actions de l'Axe 3 du CRSD concernant le site de la Base ionosphérique suivantes :

- **Action 6.5 : Réalisation des travaux relatifs au projet d'aménagement**

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TAIARAPU-EST
Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint ;
Sous la présidence du Maire de la commune**

- Vu la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française;
- Vu l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 modifiée portant extension des première, deuxième et cinquième parties du code général des collectivités territoriales aux communes de Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics rendue applicable le 1^{er} mars 2008 ;
- Vu la loi n°71/1028 du 24 décembre 1971 modifiée relative à la création et à l'organisation des communes dans le Territoire de la Polynésie française.
- Vu le décret n°72/407 du 17 mai 1972 portant création des communes dans le Territoire de la Polynésie française ;
- Vu la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ayant été modifié par la loi organique n°2007-223 du 21 février 2007 puis par loi organique n°2007-1719 du 7 décembre 2007 ;
- Vu le Contrat de redynamisation des sites de la défense ;
- Vu l'avis de la commission 1 en charge des affaires financières en date du 20 mars 2024 ;
- Ouï l'exposé du maire.

**Après avoir délibéré en sa séance du 26/03/2024
ADOPTE**

Article 1^{er} : L'action 6.5 « Réalisation des travaux relatifs au projet d'aménagement » sont approuvés.

Article 2 : Le coût de l'opération et son plan de financement ci-dessous sont adoptés.

Intitulé des prestations	Montant HT	TVA 13%	TTC
6.5 Réalisation des travaux relatifs au projet d'aménagement	70 796 573 FCFP	9 203 554 FCFP	80 000 127 FCFP
Total	70 796 573 FCFP	9 203 554 FCFP	80 000 127 FCFP

6.5 Réalisation des travaux relatifs au projet d'aménagement	HT	TVA 13%	Participation
Etat (FRED 60% HT)	42 477 943 FCFP	- FCFP	42 477 943 FCFP
Polynésie Française (20% HT)	14 159 315 FCFP	- FCFP	14 159 315 FCFP
Commune (20% HT+ TVA)	14 159 315 FCFP	9 203 554 FCFP	23 362 869 FCFP
Total	70 796 573 FCFP	9 203 554 FCFP	80 000 127 FCFP

Article 3 : Le conseil municipal autorise le Maire à signer tous les documents correspondants à l'opération.

Article 4 : Le tribunal administratif de la Polynésie française peut être saisi par la voie du recours formée contre la présente décision dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par application de Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 5 : La présente délibération est prise pour servir et valoir ce que de droit.
Elle est transmise au chef de la subdivision administrative des Îles du vent.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

Anthony JAMET



Le Maire de la commune de Tairapu-Est, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte transmis au haut-commissaire de la République en Polynésie française le 04 Nov 2014.....